Numéro 5 | Mars 2014

MAG'infos

Le magazine des habitants
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois • CCPV

Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Les 23 et 30 mars prochains, tous les électeurs sont appelés à voter pour élire leurs conseillers municipaux mais aussi, pour la première fois pour certaines communes, leurs représentants à la Communauté de Communes. Dans ce contexte d'élections municipales, il me semblait important de revenir sur le rôle de l'intercommunalité, un échelon pas toujours bien connu du grand public. Pourtant, le regroupement des communes n'est pas une nouveauté. Pour preuve, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, qui compte aujourd'hui 54 municipalités adhérentes, vient de fêter ses 20 ans.

L'adage dit : *« L'union fait la force »*, et il est vrai que les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) permettent de mutualiser les moyens et de mener des réflexions communes sur des projets à l'échelle du territoire, pour proposer sans cesse de nouvelles actions de développement.

Ce cinquième numéro du « MAG'infos » vous donnera les clés pour mieux appréhender le rôle de votre Communauté de Communes et de ses élus. Il vous présentera également les principales nouveautés de ce scrutin.

Les domaines de compétences de notre collectivité sont nombreux et concernent directement votre quotidien. C'est le cas notamment des déchets ménagers, sujet particulièrement d'actualité. Une gestion rigoureuse du service, couplé aux premières diminutions encourageantes des tonnages, a permis au Conseil Communautaire de voter une diminution de 2% sur la facturation 2014. Pour poursuivre sur notre lancée, nous vous proposons d'ailleurs d'acquérir des composteurs à prix coutant.

Les efforts budgétaires de la Communauté de Communes concernent également les Accueils de Loisirs de l'été 2014, pour lesquels les tarifs restent identiques à l'année dernière (cependant le prix du repas - 2,50 € - sera intégré au tarif sans restauration). Le montant de la redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) reste également inchangé pour cette année.

Je vous laisse découvrir en détails, au fil des rubriques du « MAG'infos », notre riche actualité qui contribue à faire du Vermandois un territoire dynamique.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Marcel LECLÈRE
Président de la Communauté
de Communes du Pays du Vermandois

AU SOMMAIRE

P. 2-3 Tout sur l'intercommunalité
P. 4 Focus sur la Cité des Métiers
P. 5 Fiche 2/2 : combien de temps conserver ses documents ?
P. 6 Accueils de Loisirs : bientôt les inscriptions !
P. 7 Déchets ménagers
P. 8 Développement touristique

EN EXTRAIT dans ce numéro

Attilly • Aubencheul-aux-Bois • Beaurevoir • Beauvois-en-Vermandois • Becquigny • Bellenglise • Bellicourt • Bohain-en-Vermandois • Bony • Brancourt-le-Grand • Caulaincourt • Croix-Fonsomme • Douchy • Estrées • Etaves-et-Bocquiaux • Etreillers • Fluquières • Fontaine-Uterte • Foreste • Francilly-Selency • Fresnoy-le-Grand • Germaine • Gouy • Gricourt • Hargicourt • Holnon • Jeancourt • Joncourt • Lanchy • Le Catelet • Lehaucourt • Lempire • Le Verguier • Levergies • Magny-la-Fosse • Maissemy • Montbrehain • Montigny-en-Arrouaise • Nauroy • Pontru • Pontruet • Prémont • Ramicourt • Roupy • Savy • Seboncourt • Sequehart • Serain • Trefcon • Vaux-en-Vermandois • Vendelles • Vendhuile • Vermand • Villeret

L'INTERCOMMUNALITÉ, UNE DES NOUVEAUTÉS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Pour la première fois les 23 et 30 mars prochains, les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants éliront sur le même bulletin les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Voici ce qu'il faut retenir au sujet de l'intercommunalité.

QU'EST-CE QUE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

Depuis le 1er janvier 2014, toutes les communes sont regroupées en communautés de communes, d'agglomérations, urbaines ou futures métropoles. Seule exception, Paris et la petite couronne en attendant la création en 2016 de la métropole du Grand Paris. **Ce mouvement a commencé depuis longtemps.** Il a débuté sur une base volontaire assortie d'incitations financières. C'est le cas de la Communauté de Communauté de Communes du Pays du Vermandois, créée en 1994 et qui vient de fêter ses 20 ans.

POURQUOI REGROUPE-T-ON LES COMMUNES ?

L'État encourage les regroupements :

« Il faut avoir la taille nécessaire pour pouvoir investir, disposer des ressources indispensables pour porter des projets tout en gardant l'identité communale » indiquait le Président de la République lors de sa cérémonie de voeux 2014. Il faut dire que 31 000 des 36 769 communes françaises comptent moins de 2 000 habitants et près de 20 000 communes ont moins de 200 habitants.

L'INTERCOMMUNALITÉ, MODE D'EMPLOI

Le regroupement des communes s'accélère en raison des difficultés financières de l'État. La loi définit des compétences obligatoires selon la catégorie d'intercommunalité (développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville...) et d'autres que les communes choisissent de transférer (environnement, collecte et traitement des déchets, eau et assainissement, transports, voirie, gestion d'équipements culturels et sportifs...). Les municipalités mettent en commun une partie de leurs budgets. Le conseil communautaire décide des projets qui seront ainsi financés. **Les intercommunalités reçoivent une part des impositions locales et une dotation spécifique de l'État.**

Pour les communes de **1000** à **3499** habitants, contrairement aux précédentes élections municipales, **vous ne pouvez plus ni ajouter ni retirer de noms** : le panachage n'est plus autorisé, au risque de **RENDRE VOTRE BULLETIN NUL**.

Population municipale 2013 Pays du Vermandois

Total 31 915 personnes

Communauté de Communes du Pays du Vermandois

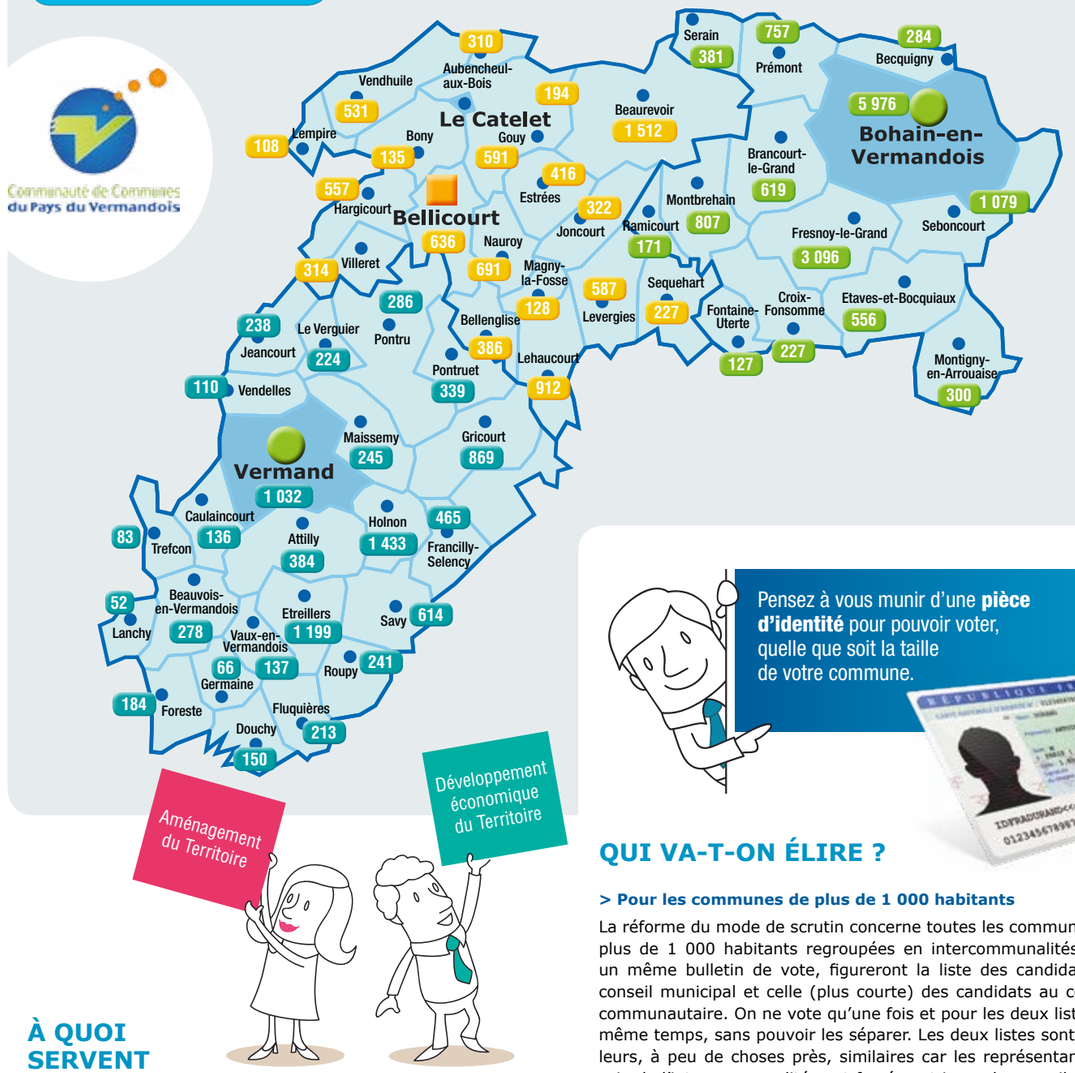

À QUOI SERVENT LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

Élus pour six ans, les conseillers communautaires délibèrent chaque trimestre sur les dossiers relevant de leurs compétences. Parmi celles qui sont obligatoires pour toutes les intercommunalités : **le développement économique du territoire et son aménagement.**

Les intercommunalités, qui ont leurs ressources propres, comme c'est le cas pour la Communauté de Communes du Pays du Vermandois (impôts locaux sur les entreprises, taxe foncière et taxe d'habitation pour les ménages, ainsi qu'une dotation de l'État) peuvent aussi travailler sur les équipements sportifs et culturels, l'eau, la collecte des déchets, etc. L'idée étant d'imaginer des solutions à l'échelle, non plus seulement d'une commune, mais du bassin de vie, **et de réaliser des économies en mutualisant les moyens.**

Pensez à vous munir d'une **pièce d'identité** pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune.
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUI VA-T-ON ÉLIRE ?

> Pour les communes de plus de 1 000 habitants

La réforme du mode de scrutin concerne toutes les communes de plus de 1 000 habitants regroupées en intercommunalités. Sur un même bulletin de vote, figureront la liste des candidats au conseil municipal et celle (plus courte) des candidats au conseil communautaire. On ne vote qu'une fois et pour les deux listes en même temps, sans pouvoir les séparer. Les deux listes sont d'ailleurs, à peu de choses près, similaires car les représentants au sein de l'intercommunalité sont forcément issus du conseil municipal. Le premier quart de la liste intercommunale proposée doit même être l'exact identique de la liste aux élections municipales à laquelle elle est associée.

La désignation au suffrage universel direct des conseillers communautaires doit permettre de rapprocher les électeurs de l'échelon intercommunal mais aussi de mieux représenter l'opposition et de faire entrer au conseil communautaire plus de femmes, car les listes sont paritaires – comme pour les élections municipales.

> Pour les communes de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin reste le même. Les conseillers communautaires ne sont pas élus directement mais chaque conseil municipal – après les élections de mars – désignera, parmi ses membres, ses représentants à l'intercommunalité, selon l'ordre de la liste (maire, adjoints puis éventuellement conseillers municipaux).

la cité des Métiers du Saint-Quentinois

FOCUS SUR
LA CITÉ DES MÉTIERS, UN SERVICE PROPOSÉ PAR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SAINT-QUENTINOIS, SITE DU VERMANDOIS.

Le Réseau International des Cités des Métiers vient de fêter ses 20 ans.
L'occasion de revenir en détails sur ce service disponible dans le Vermandois.

QU'EST-CE QU'UNE CITÉ DES MÉTIERS ?

Une Cité des Métiers est un lieu multipartenarial, ouvert à tous les publics en recherche d'information pour la construction de leur avenir professionnel, respectant les principes de libre accès, d'anonymat et de gratuité.

La Cité des Métiers du Saint-Quentinois a été conçue pour produire une valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire du Pays Saint-Quentinois. **Elle répond à une complémentarité nécessaire entre les outils territoriaux afin de développer l'accès à tous dans la recherche de réponse en matière d'emploi, de formation, d'orientation**. Elle vise à l'égalité des chances de tous les usagers vis-à-vis de l'ensemble des prestations. Pour développer son activité au plus près de la population, elle s'est implantée dans les zones plus rurales, notamment à Bohain-en-Vermandois.

> Nouvelle signalétique

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois, en partenariat avec la municipalité de Bohain, la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois site du Vermandois, l'Association Vermandois Emploi Solidarité (AVES) et l'Association Devenir en Vermandois, a mis en place une signalétique sur la façade de son bâtiment afin d'offrir une meilleure visibilité à ces structures.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CITÉ DES MÉTIERS ?

Elle a pour mission d'aiguiller les usagers vers tous les moyens d'élaboration et de réalisation d'objectifs professionnels et de les accompagner dans leurs choix en offrant dans un lieu unique :

- **Des entretiens avec des professionnels** des institutions compétentes dans les domaines de l'orientation et de la vie professionnelle,
- **Une documentation en libre-service** sur l'emploi, les métiers et les formations,
- **Un espace multimédia** équipé d'une Cyberbase,
- **Des journées d'information, des colloques et des rencontres** organisés par l'ensemble des partenaires, ou coproduits avec des partenaires extérieurs.

QUELLES SONT LES ACTIONS MENÉES EN 2013 PAR LA CITÉ DES MÉTIERS DE BOHAIN ?

39 actions (à Bohain ou sur le Vermandois) ont été menées en 2013 pour contribuer au développement local et favoriser une meilleure connaissance des métiers et des formations sur le territoire.

Les objectifs sont :

- Informer le public (l'aider à choisir son orientation, à réaliser son projet professionnel, à trouver une formation et à chercher un emploi),
- Outiller le public dans ses démarches,
- Développer le partenariat.

Pour ce faire, une équipe de **2 personnes** travaille d'arrache-pied (aidée par des professionnels de la thématique traitée): opération spéciale, atelier thématique, réunion, plan de communication, groupe de travail, colloque, rallye des métiers (l'édition 2013 avait rassemblé plus de 150 personnes), etc. De nombreux évènements qui prennent différentes formes et sont le reflet du dynamisme de la structure.

Pour 2014 ont, ou sont d'ores et déjà programmés : le recrutement pour l'entreprise KFC, une grande opération sur la thématique **« Femmes et Industrie » avec visites d'entreprises** et de centres de formation, la participation au Printemps de l'Industrie avec l'organisation des visites et des déplacements, **la semaine du développement durable** en avril et puis en mai-juin dans le cadre du **Printemps de l'agriculture**, des zooms métiers avec visites. En septembre, on retrouvera la **semaine européenne de la mobilité** (toutes les solutions pour se déplacer) sans oublier tout au long de l'année, deux actions phares : **l'accueil des parents pour parler d'orientation et l'aide aux jeunes pour la recherche de stage en entreprise.** Enfin, la Cité des Métiers va développer de manière plus forte l'accès à la **culture scientifique et industrielle** par des zooms métiers, des expositions, des intervenants ciblés, des ateliers de découverte des sciences et techniques en lien avec les acteurs du territoire.

840 personnes accueillies sur le site de Bohain ou sur le Vermandois en 2013

OÙ TROUVER LA CITÉ DES MÉTIERS DANS LE VERMANDOIS ?

Elle est implantée à Bohain-en-Vermandois, dans des locaux appartenant à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, au sein d'un espace dédié de 50 m² et d'un espace plus important de 100 m² pour les grandes manifestations. Les locaux sont équipés de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité (ordinateurs portables, écrans d'information, box téléphoniques, vidéoprojecteur…).

ACCUEIL À LA CITÉ DES MÉTIERS

Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mercredi de 13h30 à 17h30
6 rue Marcelin Berthelot
02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS
Tél. **03 23 07 26 67**

Jeter et trier, c'est bien…
mais pas n'importe comment.

À CONSERVER

Combien de temps faut-il conserver chez soit les documents administratifs ? Vous aviez pu découvrir dans le dernier numéro du MAG'infos une partie de la réponse. Voici la deuxième fiche, à conserver, qui vous donnera de précieux renseignements !

Source : Direction de l'information légale et administrative • Mise à jour le 08.07.2013

	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
LOGEMENT		
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a : • 4 ans (fournisseur public) • 2 ans (fournisseur privé)
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	Gros-œuvre : 10 ans Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	Durée d'occupation du logement + 1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	Durée d'occupation du logement + 2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété…	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 5 ans	
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Échéance APL	2 ans	
TRAVAIL		
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
Attestation assedic ou pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration)
Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion
SANTÉ		
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop-perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carte de mutuelle, demande de remboursement…	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an minimum	• délivrance de lunettes : 3 ans (personne de plus de 16 ans) • délivrance d'audioprothèses : pas de délai
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

PETITE ENFANCE

TROT'GRENOUILLES : de nouveaux horaires

Le service de la halte-garderie itinérante « Trot'Grenouilles », proposé par la Communauté de Communes du Pays du Vermandois étend ses horaires pour répondre à une demande toujours plus forte.

LIEUX	JOURS D'ACCUEIL*	HORAIRES
BEAUREVOIR *(local associatif)*	Lundi	8h45 - 17h15
BEAUREVOIR *(local associatif)*	Mardi	8h45 - 17h15
VERMAND *(salle des fêtes)*	Jeudi	8h45 - 17h15
VERMAND *(salle des fêtes)*	Vendredi	8h45 - 17h15

** Journée continue avec possibilité de repas.*

➜ Ces nouveaux horaires étendus ont permis de recruter une troisième personne à temps complet : il s'agit de Vanessa, auxiliaire de puériculture. Elle a intégré l'équipe de Muriel (éducatrice de jeunes enfants) et Céline (auxiliaire de puériculture) en novembre 2013.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
Directrice : **Muriel ANCELLE** > Port. **06 74 11 67 66**
Inscriptions possibles tout au long de l'année

L'ÉQUIPE TROT'GRENOUILLES

➜ La Communauté de Communes du Pays du Vermandois propose les services de la halte-garderie « **La Grenouillère** » à Bohain-en-Vermandois. Accessible à tous les parents, la structure accueille les enfants de 3 mois à 6 ans.

➜ **Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.**

42 rue Marcelin Berthelot
02100 Bohain-en-Vermandois
Tél. 03 23 07 18 57

ENFANCE

Les Accueils de Loisirs (ALSH) 2014

Comme chaque été, la Communautés de Communes gère en direct quelques Accueils de Loisirs et en délègue d'autres à des prestataires spécialisés.

LES ALSH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
LIEUX	DATES
HARGICOURT	Du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2014
VERMAND	
HOLNON (NOUVEAU)	
FRANCILLY-SELENCY (NOUVEAU)	
PONTRU	Du lundi au 4 vendredi 22 août 2014

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
Claire ROLAND > Port. **06 42 31 81 84**

➜ **Vous êtes intéressé par les ALSH de l'été 2014 proposés par la Communauté de Communes ?**

Les dossiers d'inscription seront distribués aux écoles et aux mairies au début du mois d'avril 2014.

Pour ces 5 ALSH, des services annexes seront proposés aux parents pour faciliter leur organisation :

- **Transport matin et soir grace à la navette en bus,**
- **Restauration du midi,**
- **Accueil échelonné le matin et le soir.**

Pour cette année encore le programme sera riche et varié avec de nombreuses activités et sorties !

ADOLESCENCE

L'ADOBUS à la télé !

Ce bus, transformé en foyer itinérant à l'initiative de la Communauté de Communes, pour les jeunes de 11 à 17 ans, sillonne les routes du Vermandois…mais pas seulement !

➜ Récemment 8 adolescents de la commune d'Holnon ont effectué une sortie à Paris pour assister à l'enregistrement de l'émission **« Les 12 coups de midi »**, animée par Jean-Luc Reichmann et diffusée chaque jour au moment du déjeuner. Cette sortie a été possible grâce au minibus mis à disposition par la Communauté de Communes ainsi que par l'équipe des animateurs de l'ADOBUS qui a encadré la journée.

Ce projet, inscrit dans la thématique pédagogique de la structure et intitulé **« projet vidéo »**, a permis à ce groupe de jeunes de découvrir l'envers du décor : visite des studios, échange avec les personnes exerçant les métiers de l'audiovisuel, enregistrement de l'émission… Ils ont eu plaisir à regarder avec leurs familles la diffusion de ce programme T.V et à découvrir leurs visages sur le petit écran.

Bientôt d'autres sorties seront proposées en cours d'année pour d'autres communes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
Claire ROLAND
Port. **06 42 31 81 84** / e-mail : **adobus@cc-vermandois.com**
Adobus du Vermandois

ADOBUS 2013 :
445 JEUNES ACCUEILLIS

Déchets ménagers

C'est voté !

➜ **Grâce aux premiers résultats encourageants suite à la mise en place des nouveaux bacs roulants, ainsi qu'à une gestion rigoureuse du service déchets ménagers, le Conseil Communautaire a décidé de diminuer de 2% la redevance 2014 des usagers.**

Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC)

➜ **Le Conseil Communautaire a voté le maintien de la redevance à 31 € pour l'année 2014 (même tarif que 2013).**

Composter pour sortir moins souvent sa poubelle…

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois vous propose d'acquérir à prix coutant des composteurs individuels.
Au lieu de jeter vos déchets fermentescibles (déchets de jardin et déchets de cuisine) qui représentent 30% de votre poubelle, déposez-les dans votre composteur.
Cette action vous permettra de sortir moins souvent votre poubelle et d'obtenir un compost naturel et gratuit pour votre jardin.

MATIÈRE	VOLUME	PRIX TTC
BOIS	340 L	43 €
	600 L	49 €
	1 000 L	75 €
PLASTIQUE	345 L	31 €
	620 L	52 €
	1 050 L	65 €

➜ Ces composteurs sont proposés avec un **« Bio-Seau »** vous permettant de stocker proprement vos déchets de cuisine avant que vous ne les déposiez dans le composteur. Ils sont également accompagnés d'un guide du compostage pour tout savoir sur les bonnes pratiques.

Vous souhaitez acheter un composteur ?
➜ Rendez-vous **dans votre Mairie** pour vous inscrire.

Vous souhaitez avoir des renseignements au sujet du compostage ?

➜ Sachez que nos **ANIMATRICES DU TRI**, Léa et Aurélie, se tiennent à votre disposition pour vous dévoiler conseils, trucs et astuces pour bien composter !

➜ Mais aussi les **"GUIDES COMPOSTEURS":**
Mme Marie-Françoise MONCHICOURT de Fresnoy-le-Grand
06 82 05 56 22 - eco-et-logique@hotmail.fr
M. Alain PESTELLE de Fresnoy-le-Grand - 03 23 67 11 36

Pensez à la facturation des déchets ménagers…

➜ Contrairement à certains territoires pour lesquels la redevance est payée sous forme de taxe, simultanément aux impôts locaux, la redevance des déchets ménagers pour le Vermandois fait l'objet d'un paiement séparé.
C'est pour cette raison qu'il est très important de **PRÉVENIR IMPÉRATIVEMENT LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** (et pas seulement votre mairie ou le Trésor Public) de tout changement de situation qui pourrait avoir un impact sur votre redevance. Il vous sera demandé de fournir les justificatifs appropriés.

Situation	Justificatifs à fournir
Déménagement, emménagement	➜ État des lieux, acte de vente, nouveau bail…
Décès, naissance, séparation	➜ Acte de décès, de naissance, livret de famille, jugement de séparation ou de divorce…
Placement définitif en maison de retraite	➜ Attestation de la maison de retraite…
Résidence secondaire	➜ Copie taxe d'habitation…
Logement vacant vide de meuble	➜ Copie de la déclaration écrite adressée aux services fiscaux en vue du dégrèvement de la taxe d'habitation…
Cessation d'activité entreprise, commerce	➜ Extrait du registre du commerce et des sociétés…

Nouveaux arrivants : pensez à vous faire connaître auprès de nos services pour éviter toute mauvaise surprise, comme les impayés par exemple…
Service facturation déchets ménagers : **03 23 09 50 51**

NOUVEAU

LES ANIMATRICES DU TRI

➜ **Pour toutes vos questions concernant les déchets, la Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV) met à votre disposition deux ANIMATRICES DU TRI : Léa et Aurélie.**

Ces spécialistes de l'environnement seront vos principaux interlocuteurs sur le terrain, dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative des déchets ménagers.

Leurs missions sont variées : accueil téléphonique, informations sur le compostage, lutte contre les dépôts sauvages de déchets, contrôle de la qualité du tri sélectif, sensibilisation auprès du grand public…

N'hésitez pas à contacter les ANIMATRICES DU TRI du service des déchets ménagers :

N° Vert 0 800 68 74 73
(appel gratuit depuis un poste fixe)

A vos agendas

DU 1ER AU 15 AVRIL → **Exposition « Suggestions »** de Jean Basquin et Myriam Hémard, à la Maison Familiale d'Henri Matisse – Bohain.

DU 1ER AU 30 AVRIL → **Exposition « Aquarelles et carnets de voyage-Romans »** de Catherine Rossi, au Musée du Vermandois – Vermand.

DU 5 AVRIL AU 29 JUIN → **Exposition « Magie d'étoffes »** de Michèle Desaulty, à la Maison du Textile – Fresnoy-le-Grand.

DU 16 AVRIL AU 30 JUIN → **Exposition de Maud Husson** à la Maison Familiale d'Henri Matisse – Bohain.

27 AVRIL → **Bourse d'échange aux plantes et aux légumes** à l'Office du Tourisme du Vermandois avec intervention sur le compostage par l'association "éco & logique".

DU 15 MAI AU 15 JUILLET → **Exposition « Le Batelier, sa famille, sa vie du XIXème siècle à nos jours »** en collaboration avec l'AMPAVE (Association Mémoire Patrimoine et Activités de la Voie d'Eau), à l'Office de Tourisme du Vermandois.

17 MAI → **La nuit des Musées.** Animations semi nocturnes et gratuites à la Maison du Textile à Fresnoy-le-Grand, Musée du Touage et Site de Riqueval, Maison Familiale d'Henri Matisse à Bohain, et Musée du Vermandois à Vermand.

LES 6,7,8 JUIN → **Les journées nationales d'archéologie** au Musée du Vermandois - Vermand.

LES 14 ET 15 JUIN → **Les journées du Patrimoine de Pays « La fête de la laine ».** Animations diverses et gratuites à la Maison du Textile - Fresnoy-le-Grand.

20 JUIN → **Conférence « Voies et invasions dans le Vermandois, en Picardie, en France »** par Alain Rodier, au Musée du Vermandois - Vermand.

→ MÉMO

Les Musées animent votre temps libre durant les vacances scolaires, avec des ateliers créatifs pour les enfants.
• Stages adultes sur réservation.

→ **Renseignement auprès des Musées ou de l'Office de Tourisme du Vermandois**

→ HORAIRES DES MUSÉES D'AVRIL À SEPTEMBRE

• Le Musée du Touage à Riqueval
Du lundi au vendredi : de 10h à 13h et de 14h à 18h
Les samedis, dimanches et jours fériés (excepté le 1er mai) : de 14h à 18h

→ *Rendez-vous les samedis vers 14h15, devant l'Office de Tourisme du Vermandois, pour un accompagnement commenté jusqu'à*

• La Maison du Textile à Fresnoy-le-Grand
Du mardi au vendredi : de 10h à 13h et de 14h à 18h
Les samedis, dimanches : de 14h à 18h

→ *Rendez-vous les dimanches après-midi vers 15h, pour une visite commentée de la Maison du Textile.*

• La Maison Familiale d'Henri Matisse à Bohain
Du mercredi au samedi : de 10h à 13h et de 14h à 18h
Les dimanches et lundis : de 14h à 18h

• Le Musée du Vermandois à Vermand
Les mercredis, dimanches : de 14h à 18h
Tous les jours sur rendez-vous pour les groupes

→ **Pour tout renseignement, contactez l'Office de Tourisme du Vermandois : 03 23 09 37 28**

La Communauté de Communes met en lumière l'Abbaye du Mont-Saint-Martin de Gouy

L'Association des Amis de l'Abbaye du Mont-Saint-Martin a œuvré pendant plus de 30 ans pour préserver un patrimoine local, situé au Mont-Saint-Martin, dans la commune de Gouy. Ce lieu est le reflet de l'histoire locale du territoire. La majorité des bâtiments et des jardins sont classés au titre des Monuments Historiques depuis les années 1990.

Monsieur Éric Woznicki, passionné d'histoire, a condensé l'ensemble de ses recherches dans un livre qui sera édité dans les prochains jours par la Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV).

Parallèlement, et afin de mettre en avant ces recherches, la CCPV est en train de mettre en place un espace d'exposition permanente, à deux pas du Musée du Touage de Riqueval, dans un ancien garage réhabilité.

La superficie est de 42,68 m² et le coût des travaux réalisés est de 35 277 € HT. C'est l'Office de Tourisme du Pays du Vermandois, porté par la CCPV, qui sera chargé de faire vivre ce lieu inédit.

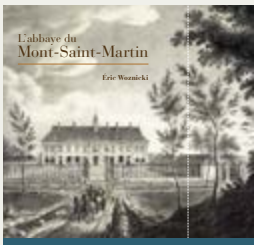

Le livre sur l'Abbaye du Mont-Saint-Martin sera disponible à la vente à partir du 20 mars 2014.

PRIX DE VENTE AU PUBLIC : 27€, disponible dans les boutiques de l'Office de Tourisme du Vermandois.

TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME.

La pièce maitresse sera une ancienne maquette, en cours de restauration, au travers de laquelle le visiteur pourra découvrir les 3 implantations de l'Abbaye au fil du temps. De nombreux documents d'époque seront présentés et une scénographie est en cours d'étude. L'exposition permanente sera inaugurée au cours de l'année 2014.

→ **Renseignement auprès de l'Office de Tourisme du Vermandois : 03 23 09 37 28**

→ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VERMANDOIS VOUS PRÉSENTE…

Le cru 2014 de la brochure annuelle "Fêtes et Manifestations" sera distribué dans toutes les boites aux lettres des 54 communes du territoire en avril. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie si tel n'est pas le cas.

BROCANTES, ANIMATIONS SPORTIVES, LOISIRS CRÉATIFS, ETC : DES TONNES D'IDÉES POUR OCCUPER VOTRE TEMPS LIBRE !

→ **Renseignement auprès de l'Office de Tourisme du Vermandois : 03 23 09 37 28**

Communauté de Communes du Pays du Vermandois
RD 1044 - Hameau de Riqueval - 02420 Bellicourt
Tél. 03 23 09 50 51 - Fax : 03 23 09 57 07
www.cc-vermandois.com
contact@cc-vermandois.com

Crédits photos : CCPV, Maison de l'Emploi de Bohain, Fotolia, iStockphoto
Dépôt légal : janvier 2013
N° ISSN : 2264-072X

Rédacteur en chef : M. Marcel LECLÈRE
Conception : service communication CCPV
Mise en page : Cerise Graphique / Virginie Dupont
Imprimeur : V. SUIN
Tirage à 15 000 exemplaires

Imprimé sur papier 100% recyclé